



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Afrique

AFR/RC60/R1
9 septembre 2010

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixantième session

Malabo, Guinée équatoriale, 30 août – 3 septembre 2010

RÉSOLUTION

AGIR SUR LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ: UNE STRATÉGIE POUR LA RÉGION AFRICAINE (document AFR/RC60/3)

Le Comité régional,

Ayant examiné le document intitulé «Agir sur les principaux déterminants de la santé : Une stratégie pour la Région africaine»;

Rappelant le rapport et les recommandations de la Commission OMS des Déterminants sociaux de la Santé (CDSS);

Notant les appels et les engagements mondiaux et régionaux pour la réduction du fossé en matière d'équité en santé en s'attaquant aux facteurs de risque et à leurs déterminants, à savoir la Charte de Bangkok pour la Promotion de la Santé dans un Monde globalisé (2005) ; l'Appel à l'Action de Nairobi pour combler le fossé dans la mise en œuvre (2009) ; et les Déclarations de Ouagadougou et de Libreville;

Notant également le consensus mondial, au niveau des Nations Unies, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au plus tard en 2015, et les préoccupations exprimées au sujet de l'insuffisance des progrès accomplis dans bon nombre de pays de la Région africaine vers la réalisation de ces objectifs;

Se félicitant à cet égard de la résolution WHA61.18 qui prescrit l'institution d'un suivi annuel, par l'Assemblée mondiale de la Santé, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé;

Prenant note de la résolution WHA62.14 intitulée «Réduire les inégalités en matière de santé par une action sur les déterminants sociaux de la santé», adoptée par la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en 2009;

Reconnaissant qu'il existe des iniquités et des inégalités au sein d'un même pays et entre pays de la Région africaine, et que les facteurs structurels à cet égard sont notamment l'éducation, le commerce, la mondialisation, les conditions d'emploi et de travail, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, les services de soins de santé, le logement, les revenus et leur distribution, l'urbanisation anarchique, et l'exclusion sociale;

Notant que la plupart de ces principaux déterminants de la santé résultent du contexte politique, économique, social et environnemental, et sont donc liés à la bonne gouvernance et à la justice sociale pour tous et notamment les pauvres, les femmes, les enfants et les personnes âgées;

Préoccupé de ce que la pauvreté grandissante, la crise financière mondiale, le changement climatique, la pandémie de grippe, la mondialisation et l'urbanisation peuvent élargir encore le fossé en matière d'équité en santé, avec des conséquences différentes sur les divers groupes de population, et se solder par une augmentation des décès prématurés, des invalidités et des maladies évitables;

Reconnaissant les efforts déployés par les États Membres de la Région africaine pour réduire le fossé en matière d'équité en santé et les progrès réalisés par certains d'entre eux;

Conscient des données toujours plus nombreuses qui montrent qu'il est possible d'agir sur le fossé en matière d'équité et sur ses déterminants;

Notant la nécessité pour les États Membres d'intégrer l'équité en santé dans toutes les politiques et tous les programmes, de préconiser la réduction du fossé en matière d'équité moyennant une action sur les déterminants de la santé, et de documenter les bases factuelles;

1. APPROUVE la Stratégie régionale pour agir sur les principaux déterminants de la santé dans la Région africaine qui figure dans le document AFR/RC60/3 et remercie le Secrétariat de l'OMS et la Commission des Déterminants sociaux de la Santé pour le travail qu'ils ont accompli;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres :

- a) à étudier les recommandations du rapport de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé et à déterminer celles qui s'appliquent aux circonstances de leur pays;
- b) à établir au niveau national un leadership, des politiques et des structures durables pour la coordination de l'action intersectorielle en vue d'agir sur les déterminants de la santé dans tous les groupes de population et tous les problèmes prioritaires de santé publique;
- c) à surveiller les tendances en matière d'équité en santé et à recueillir et diffuser les résultats pour renforcer la mise en œuvre des politiques et des programmes relatifs aux problèmes prioritaires de santé publique;
- d) à promouvoir la recherche quantitative et qualitative afin de comprendre les facteurs qui influent sur les tendances en matière d'équité en santé, y compris le rôle des croyances et valeurs culturelles;
- e) à créer ou à renforcer des mécanismes institutionnels nationaux pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie régionale et rendre compte des résultats;

3. PRIE le Directeur régional :

- a) de renforcer le rôle de leadership de l'OMS et des ministères de la santé en matière de plaidoyer et de coordination des actions intrasectorielles et intersectorielles en fournissant des directives, politiques et stratégies pour agir sur les déterminants sociaux de la santé dans tous les secteurs et tous les problèmes prioritaires de santé publique;
- b) de fournir un appui aux pays pour qu'ils établissent des systèmes de surveillance systématique couvrant la collecte de données désagrégées et l'analyse de l'équité en santé;
- c) d'appuyer la recherche nationale et régionale sur les facteurs de risque et les déterminants sociaux, culturels et comportementaux susceptibles d'influer sur les résultats sanitaires;
- d) de renforcer la capacité des États Membres à conférer une autonomie accrue aux individus, aux familles et aux communautés, en les informant davantage sur les déterminants de la santé dans le cadre de la redynamisation des soins de santé primaires;
- e) de faire rapport au Comité régional, à sa soixante-deuxième session (2012), sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution.